

NOTE FOURRIERE ANIMALE

Au 1^{er} janvier la Communauté de Communes prend la compétence « Gestion intercommunale du service de fourrière animale conformément à l'application de l'article L. 211-11 du code rural »

A ce titre la Communauté de Communes se substitue de plein droit au contrat en cours dans les communes.

Sur le territoire 2 prestataires assureront la gestion du service à savoir :

- **SACPA** pour les communes de : Ancy-Dornot, Arnaville, Arry, Bayonville, Beaumont, Bernécourt, Bouillonville, Chambley, Corny-sur-Moselle, Charey, Dommartin la Chaussée, Essey et Maizerais, Euvezin, Fey en Haye, Flirey, Gorze, Hamonville, Jaulny, Jouy-aux-Arches, Limey, Lironville, Lorry-Mardigny, Mamey, Mandres aux Quatre Tours, Novéant-sur-Moselle, Onville, Pannes, Prény, Rembercourt, Saint Baussant, Seicheprey, Saint Julien les Gorze, Thiaucourt, Vandelainville, Viéville en Haye, Vilcey-sur-Trey, Villecey sur Mad, Waville & Xammes
- **SMIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS** pour les communes de Dampvitoux, Hagéville, Hannonville-Suzémont, Mars La Tour, Puxieux, Rezonville-Vionville, Sponville, Tronville & Xonville.

Les modalités de fonctionnement avec les prestataires restent inchangées. Les communes feront appel directement à leurs prestataires.

SACPA

Objet du marché

- Capture et prise en charge des animaux divagants suivants : carnivores domestiques, NAC et petits animaux de rente
- La capture, la prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux
- La prise en charge des animaux blessés et le transport vers une clinique vétérinaire partenaire
- Transport des animaux vers le lieu de dépôt légal
- Ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique dont le poids n'excède pas 40 kg
- Gestion de la Fourrière animale

Modalités de prise en charge des animaux en dehors des horaires d'ouverture

Les prestations du Groupe SACPA sont assurées 24h/24 et 365 jours/365.
Un service de permanence permet la continuité du service en dehors des heures d'ouverture.

COMMENT FONCTIONNENT NOS SERVICES ?

1



Divagation des animaux sur la voie publique

- Errants, dangereux ou blessés
- Ramassage des animaux morts (n'excédant pas 40Kg.)

2



Les services habilités par la mairie contactent nos services directement

3



L'appel est enregistré par nos équipes qui déclenchent l'intervention.

NOUS CONTACTER POUR UNE INTERVENTION

Durant les horaires d'ouverture de la fourrière:
03 83 23 33 23

En dehors des horaires d'ouverture de la fourrière
06 03 47 95 47
(Numéro d'astreinte confidentiel)

SMIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS

Objet de la convention

Capture, transport, hébergement des animaux divagants

Fonctionnement et Coordonnées

COMMENT FONCTIONNENT NOS SERVICES ?

1



Divagation des animaux sur la voie publique

- Errants, dangereux ou blessés
- Ramassage des animaux morts
(n'excédant pas 40Kg.)

2



**Les services habilités par la
mairie contactent nos services
directement**

3



**L'appel est enregistré par nos
équipes qui déclenchent
l'intervention.**

NOUS CONTACTER POUR UNE INTERVENTION

Numéro de téléphone : 03 82 22 54 00 ou 06 99 12 70 40